

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 23 juin 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/019/VDV

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, de l'inclusion et de l'accessibilité - 1ère répartition - Approbation des conventions annexées.

2026-765-DGAJS-DSPI

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans le projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, plus proche et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap, de l'inclusion et l'accessibilité en s'investissant dans des domaines tels que :

- l'accompagnement des personnes et des aidants ;
- l'accessibilité ;
- la lutte contre l'isolement et la favorisation de la participation à la vie sociale.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2026 d'un montant de 169 924 Euros (cent soixante-neuf mille neuf cent vingt-quatre Euros) de subventions, dont 14 000 Euros (quatorze mille Euros) pour des associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Sont annexées à ce rapport, les conventions en faveur d'associations subventionnées dont le montant est supérieur à 23 000 Euros (vingt-trois mille Euros) et celles nécessitant un conventionnement à la demande du guichet unique.

Par ailleurs, le présent rapport annule, à la demande de l'association, la subvention de 900 Euros (neuf cents Euros), dossier 00015984, en faveur de "l'Avi sourire", votée par délibération n°25/0357-VDV du 20 juin 2025.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÛ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée l'annulation, à la demande de l'association "L'Avi Sourire", de la subvention de 900 Euros (neuf cents Euros), dossier 00015984, votée par délibération n°25/0357-VDV du 20 juin 2025.

ARTICLE 2 Sont attribuées les subventions suivantes à des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, de l'inclusion et de l'accessibilité, au titre de l'année 2026 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Associations	Objet du dossier	Numéro de Dossier	N°Tiers	Adresse	Montant en Euros
Dyspraxie France Dys 13	Fonctionnement général de l'association	00015821	P00000634	21 chemin de la Montadette 13011 Marseille	1 500
L'Avi Sourire	Stages de perfectionnement et de découverte de l'aviron	00015871	PREP8220	4 rue Lazarine 13012 Marseille	1 500
L'Avi Sourire	(Solde du dossier du CM de décembre 2025) Activités nautiques et de plein air au profit des personnes en situation de handicap	00014285	PREP8220	4 rue Lazarine 13012 Marseille	2 500
AJC Marseille Sport et Culture	Activités physiques adaptées et inclusives pour personnes en situation de handicap	00014461	P00000994	35 route des 3 Lucs à La Valentine 13012 Mar-seille	5 000
Club Sportif Marseille Provence Handball	Sport handivalide + ateliers et répit pour aidant.es et personnes en situation de handicap	00015352	PREP1713	Place des Caillols Maison des Sports 13012 Marseille	1 500
L'Avi Sourire	Challenge handiclean aviron	00015868	PREP8220	4 rue Lazarine 13012 Marseille	1 000
L'Avi Sourire	Randonnées touristiques et inclusives	00015873	PREP8220	4 rue Lazarine 13012 Marseille	1000
TOTAL					14 000

ARTICLE 3 Le montant de la dépense, soit 169 924 Euros (cent soixante neuf mille neuf cent vingt-quatre Euros), dont 14 000 Euros (quatorze mille Euros) pour des associations de

notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2026 – Article 65748.1 – Chapitre 65 – Service 03313.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**